INSPIR'ACTION

Les réseaux santé mentale & logement

- Par l'ASV santé mentale de Marseille

Repères

Statut du projet : en cours de mise en œuvre sur le terrain
Échelle : quartiers de la politique de la ville
Thématiques traitées : santé mentale
Public visé : professionnels
Partenaires opérationnels : psychiatrie publique (CMP et EMPP), réseaux santé gérontologie, Conseil départemental (pôle insertion RSA, maison départementale de la solidarité), Ville (CCAS, cellule hygiène et salubrité, police municipale), principaux bailleurs sociaux, foyers hébergement, associations gestionnaires de mesures ASELL, de mesures de protection, associations d'usagers de la psychiatrie
Partenaires financiers : ARS PACA / Politique de la Ville (Aix Marseille Provence Métropole / Préfecture) / Ville de Marseille
Moyens affectés : 1,3 ETP pour 4 réseaux

Contexte

Le diagnostic local de santé a relevé des difficultés liées au logement (isolement, expulsion, troubles de voisinage, …) pour les personnes en souffrance psychosociale. Il a également soulevé les difficultés des professionnels pour apporter des réponses adaptées.

Objectifs

> Qualifier des professionnels (tous champs confondus) à la problématique santé mentale et habitat
> Développer des pratiques et une culture de travail intersectorielles, modifier les pratiques
> Améliorer le parcours de prise en charge des personnes en souffrance psychosociale et/ou souffrant de troubles psychiques

Description de l'action

Depuis 2008, l'ASV pilote des réseaux santé mentale/logement réunissant une pluralité d'acteurs (psychiatrie publique, champ social, bailleurs sociaux...). Les réseaux offrent des espaces de réflexion sur les situations concrètes qui laissent les professionnels démunis (personnes avec troubles de comportement, dans le déni, dans le refus de soutien...).
Les situations traitées portent tant sur le logement (résorption d'un impayé, mise en attente d'une procédure d'expulsion domiciliaire) que sur l'accès aux droits et aux soins, l'accès aux droits.

> Etat des lieux de la confrontation des services à la problématique santé mentale
> Entretiens individuels service par service
> Restitution de ces entretiens, explications sur les démarches de réseaux dans le cadre d'une réunion collective
> 4 à 5 jours de réunions collectives pour présenter les différents services, des thématiques de réflexion (partage de l'information, droits et liberté des usagers...)
> Passage à la phase animation des réseaux :

- commissions plénières espace de reflexion, de construction d'outils, de présentation de situations

- réunions de synthèse sur les situations les plus complexes
- animation d'espaces de qualification des acteurs

Les commissions plénières sont mensuelles : une partie du temps de travail est consacrée à l'interconnaissance mutuelle, à l'élaboration de modalités de fonctionnement et d'organisation pour travailler ensemble.

Résultats

> Public touché par an : une centaine de professionnels + une cinquantine d'habitants
> Amélioration de l'accès aux soins et aux soutiens des personnes précaires ciblées
> Modification des façons de faire des professionnels (notamment, investissement du champ de la souffrance psychosociale, développement de l'aller vers du côté de la psychiatrie, gel des procédures d'expulsion locative du côté des bailleurs sociaux)

Facteurs de réussite & Conseils pour reproduire ce projet

> Soutien financier
> Veiller à l'ancrage institutionnel de l'action (les agents viennent plus au titre de leur intérêt personnel qu'au titre de l'implication de leur structure ; c'est un frein à un changement de pratiques en profondeur)

Pour aller plus loin

> Rapport d'évaluation des réseaux santé mentale et logement (mars 2016)

Contact référent

Franck Lescroël
Coordonnateur ASV santé mentale
Aix Marseille Provence Métropole

flescroel-externe@mairie-marseille.fr
04 91 99 78 43

Complété le 6.12.2016